



Es ce obliger d avoir un garant

Par **deborah**, le **16/05/2012 à 12:33**

Bonjour,

je suis a la recherche d une maison a louer par agence immobilier ou par agence hlm ou par particulier et je voudrais savoir si je suis obliger d avoir un garant car il demande d avoir un garant et j ai su qui avait une loi comme quoi que maintenant pour louer une maison on n avait plus besoin de garant

Par **amajuris**, le **16/05/2012 à 12:49**

bjr,

vous avez mal lu (à mon avis).

si le bailleur souscrit une garantie de loyers impayés, il ne peut pas exiger une garantie supplémentaire mais il n'est obligé de souscrire une telle assurance (loi boutin).

donc en l'absence d'une telle assurance qui n'est pas gratuite pour le bailleur, celui-ci peut exiger de son futur locataire une garantie comme une caution.

cdt

Par **cocotte1003**, le **16/05/2012 à 18:12**

Bonjour, tout à fait, vous avez mal lu, c'est le bailleur qui décide s'il veut un garant ou pas ou s'il veut souscrire à l'assurance loyers impayés, cordialement